

# Entretien avec Vanessa Springora

Libération, le 16/04/2026

---

## **Comment la solidarité des autrices et des auteurs de Grasset envers Olivier Nora s'organise-t-elle ?**

Ce qui est vraiment important est de prendre la mesure de la mobilisation collective. [Notre manifeste](#) recueille 170 signatures d'autrices et d'auteurs qui quittent Grasset, chaque minute on reçoit des signatures supplémentaires, c'est complètement inédit. Il y a un aspect organique. Depuis mercredi soir, quand nous nous sommes réunis à Paris, la mayonnaise a pris et s'est solidifiée autour de personnalités complètement différentes mais qui ont un objectif commun. Le message est très clair.

## **Projetez-vous de vous réunir sous la bannière d'Olivier Nora, qu'il fonde son propre label ou qu'il rejoigne un autre groupe ?**

Ça viendra peut-être mais on n'est pas là pour l'instant. On essaie de faire évoluer la législation sur la propriété intellectuelle, qui est une sorte d'exception française, et que je considère comme une anomalie par rapport aux autres pays européens et d'outre-Manche, où les contrats sont renouvelés, réévalués tous les cinq ans. Et si un auteur considère que la maison d'édition n'exploite pas correctement son œuvre, s'il a des désaccords, il peut partir. Du reste, ça marche dans les deux sens. Nous, on a cette particularité française de céder nos droits pour la totalité de la propriété intellectuelle jusqu'à soixante-dix ans après notre mort. Comme l'avait souligné Virginie Despentes dans plusieurs tribunes dès le rachat de Hachette par Bolloré, c'est un peu facile de dire aux auteurs : «Pourquoi ne partez-vous pas ?» Sans comprendre que partir, ça veut dire abandonner une œuvre, grosse parfois de plusieurs dizaines de livres.

Partir, ça veut dire l'abandonner à un actionnaire qui peut ensuite très bien décider de la sous-exploiter. Ou maintenir une exploitation minimum pour ne pas être attaqué et être irréprochable selon la loi. Tout en faisant en sorte que cette œuvre meure à petit feu. C'est tout à fait possible de mettre des bâtons dans les pages d'un manuscrit, de compliquer toutes les possibles cessions en poche, en traduction, pour le cinéma et la scène. On sait très bien que le choix qu'on fait en conscience met en péril nos livres. Je pense à celles et ceux qui laissent une œuvre beaucoup plus importante que deux livres derrière eux. Des auteurs d'essais qui peuvent déplaire pour toutes sortes de raisons à l'actionnaire.

## **Quels points législatifs doivent évoluer ?**

On cherche à entamer une procédure collective afin notamment d'introduire dans les contrats une clause de conscience, comme en disposent les journalistes qui peuvent quitter leur média en cas de changement d'actionnaire. Notre maison a été dénaturée, sa raison d'être également, puisqu'elle risque de devenir une chambre de résonance d'une idéologie à laquelle nous n'adhérons pas en dépit de la diversité de nos sensibilités politiques. On souhaite aussi signer des contrats qui nous permettent d'être davantage propriétaires de nos œuvres. En France, l'auteur a un droit moral, qui n'est pas un droit patrimonial. Aujourd'hui, les termes sont clairs : nos contrats d'auteur, ce sont des contrats de cession. Nous cédonos nos œuvres à une maison d'édition. Donc, elles leur appartiennent. Et ce qu'on veut, c'est pouvoir les récupérer.

## **De la part des auteurs signataires, n'y a-t-il pas le rêve de retrouver leur éditeur dans une autre maison ?**

A l'heure actuelle, personne ne sait ce qu'il va faire ni s'il aura la possibilité d'accueillir tous les partants. Et il y a aussi plein d'auteurs qui sont déjà à cheval sur plusieurs maisons parmi les signataires. Toutes les maisons d'édition concurrentes s'apprêtent à accueillir les manuscrits et les demandes des signataires.

## **Avez-vous déjà été contactée par des éditeurs depuis vingt-quatre heures ?**

Oui ! Evidemment... Mais je ne prends aucune décision. Je suis dans une situation confortable, je n'ai aucun manuscrit à donner. Et je n'ai pas signé de droit de suite, je n'ai pas d'engagement envers Grasset.

## **Les situations des auteurs sont donc très différentes les unes des autres même si les contrats sont souvent standards ?**

Oui. Et la situation la plus difficile est celle des personnes programmées dans les prochains mois et notamment à la rentrée. C'est pour cette raison qu'on a vraiment voulu exprimer notre solidarité à leur égard car elles ne peuvent évidemment pas se

prononcer pour l'instant. Elles veulent protéger leur livre, qui est parfois le résultat de plusieurs années de travail. C'est déchirant.

**Il y a urgence, or l'évolution législative prend du temps. Quelle marge avez-vous ?**

On est tous en train de prendre conseil auprès des différentes instances, juridiques, syndicales, et la Société des gens de lettres va nous accompagner. Tout le monde a conscience qu'on vit un moment historique. J'ai le sentiment que depuis Beaumarchais et la création de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, il n'y a jamais eu un mouvement de cette ampleur. La prochaine étape, c'est une deuxième réunion avec toutes les personnes signataires qui portera sur la question juridique.

**Avez-vous des nouvelles des autres maisons du groupe ?**

On sait que des auteurs de chez Fayard entreprennent des actions depuis quelque temps déjà. Je ne vois pas comment Stock, Calmann-Lévy ou JC Lattès, toutes ces maisons de littérature qui travaillent avec des auteurs, qui ne sont pas des pots de yaourt, ne risquent pas d'être emportées. Ce qui a eu lieu peut à chaque instant se reproduire dans les quelques maisons d'édition qui se vivent encore indépendantes et qui appartiennent à Bolloré.

**Avez-vous eu des soutiens politiques ?**

Certains s'interrogent mais personne ne s'est clairement manifesté. Mais je vois très bien qui pourrait le faire. Il faut qu'on ait un soutien de la part des politiques. On entre dans une année de campagne présidentielle et j'espère que ces questions seront au cœur du débat, d'autant plus qu'on commençait déjà à les aborder, notamment à travers l'arrivée de l'IA, qui menace aussi un certain nombre de métiers d'édition dont, en priorité, les auteurs. Il était déjà dans les tuyaux qu'on interpelle les politiques sur ces sujets, mais là, ce sera toute la question du droit d'auteur qui va être mise sur la table.